

Alerte n°78/2024 reçue le 29 avril 2024 : « Les locaux du média en ligne français Konbini vandalisés »

Réponse des autorités françaises :

Le cadre juridique français garantit le respect des libertés fondamentales, y compris la liberté de la presse et la liberté d'expression.

Le ministère de la Justice est en mesure d'indiquer qu'une enquête est en cours sous la direction du parquet de Paris.